

MAIRIE DE VAULX
74150 VAULX
CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX

SEANCE DU 11 AVRIL 2019 à 20h30

Le 11 avril 2019 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain GERELLI, Maire.

Date de la convocation : 08-04-2019

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : MM GERELLI Alain, HELF Philippe, CONTAT Pascal, MARCHAND Chantal, FANTINI Cécile, PARENT Marie- Claire, LAFONT Michaël, CADOUX Frédéric, VERNEY Cédric, FAVRE Valérie

Etaient absents excusés : VENDRASCO Isabelle, MESSINA Jonathan, BOCQUET Christophe

Etaient absents : GIRARDY Stéphane, WURTZ François,

Procurations : VENDRASCO Isabelle à MARCHAND Chantal
MESSINA Jonathan à CONTAT Pascal

A été désignée secrétaire de séance : FAVRE Valérie

– **1) Approbation du procès-verbal du 28 mars 2019**

–

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

– **2) Compte rendu des décisions prises par délégation**

Néant

- **Urbanisme** :

3) Dossiers en cours (DP-PC-Cub)

Néant

4) DIA

DIA 2019-004

Monsieur le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2019-004, déposée par Maître Bonaventure pour la parcelle B 1108 au lieu-dit La Pièce, pour un montant de 140 000 € et 9 000 € de commission à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur ces parcelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- DE NE PAS EXERCER son droit de préemption sur la parcelle B 1108 au lieu-dit La Pièce, pour un montant de 140 000 € et 9 000 € de commission à la charge de l'acquéreur.

DIA vente Consorts PIGNARRE

Monsieur le Maire présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la vente des parcelles A 603 et A 604 à intervenir entre Les consorts Pignarre et la SAS Depole pour un montant de 270 000 €. (Arrivée Frédéric CADOUX 20H40). Monsieur Contat explique que les parcelles ne sont pas conformes au bornage fait récemment puisque le terrain sis autour de la Croix va être acheté par la Commune.

Le Conseil Municipal demande donc au notaire de modifier la Déclaration d'Intention d'Aliéner en conséquence avant de la représenter au Conseil

5) Acquisitions terrains Marchand Patrick

Le Conseil Municipal demande au cabinet de géomètre LECOMTE de présenter un plan conforme à la volonté des élus de la commune : prévoir une parcelle qui ne contient que l'emplacement de l'abri bus

- **Administration générale :**

6) Compte administratif 2019

Monsieur Gerelli sort de la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Philippe HELF commente à l'Assemblée le Compte Administratif 2018.

Il souligne les faits suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Frais de personnel : réduction en raison, pour partie, de la démission de l'agent communal chargé de l'accueil du public.

Travaux de voirie : majoration de 15 000 € en raison des travaux du hameau de Fresnes

Alimentation : création d'un poste en raison de la municipalisation de la cantine en septembre. Cette dépense est compensée par la participation reçue auprès des parents

Dette : prise en compte du remboursement des annuités des emprunts souscrits

Recettes

Droits de mutation : produit complémentaire de 22 000 €

Participations cantine : 16 000 €

Résultat comptable de fonctionnement : 137 328,55 €

Section d'Investissement

Les dépenses s'élèvent à 1201 000 €. Le coût d'acquisitions de terrains est de 10 000 €, le coût de construction et de la maîtrise d'œuvre des bâtiments est de 686 000 €, 10 000 € ont été utilisés pour du mobilier scolaire.

Il reste encore des restes à réaliser en dépenses et en recettes ;

Monsieur HELF propose au Conseil Municipal, de délibérer et d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Alain GERELLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice.

Ces derniers sont conformes aux chiffres constatés par Monsieur le Trésorier et se résument ainsi :

RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	584 818.91
RECETTES	722 147.46
RESULTAT	137 328.55
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	818 918.94
RECETTES	809 572.22
RESULTAT	- 9 346.72
EXCEDENT REPORTE 2017	297 992.42
RESULTAT 2018	288 645.70
RESTES A REALISER AU 31-12-2018	
DEPENSES	175 236.36
RECETTES	78 456.00
SOLDE RESTES A REALISER	- 96 780.36
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2018	191 865.34

Après en avoir délibéré,

En l'absence de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget principal tel que résumé ci-dessus
 - **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
 - **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE** les résultats définis tels que résumés ci-dessus

Monsieur GERELLI revient dans la salle du Conseil Municipal

7) Compte de gestion 2018

Monsieur Helf propose au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la conformité des comptes

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8) Affectation du résultat 2018

Monsieur Helf propose au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2018 du Budget Principal, soit **137 328,55 €**

Après en avoir délibéré

- **d'AFFECTER** le résultat de fonctionnement en totalité sur la section d'investissement pour ce qui concerne le Budget Principal, soit un montant de 137 328,55 € qui fera l'objet d'une inscription au compte 1068 du Budget Primitif 2019.

9) Subventions 2019

Madame Marchand soumet à l'approbation du Conseil Municipal les propositions de la commission culture pour l'attribution de subventions pour l'année 2019 :

Bénéficiaire	Montant demandé 2019	Proposition de la commission
3 P'tits points	1 379.00 €	1 379.00 €
Val	500.00 €	500.00 €

APE	500.00 €	500.00 €
Vamos Vadiar	2 000.00 €	300.00 €
Mission locale jeune	350.00 €	350.00 €
banque alimentaire	98.20 €	98.20 €
Restos du cœur		98.20 €
Protection civile		100.00 €
C D E R		55.00 €
Maison familiale Comaranche en Bugey		100.00 €
Association sportive collège Poisy	525.00 €	525.00 €
Locomotive	200.00 €	100.00 €
Association sportive Sillingy		100.00 €
D D E N		30.00 €
Comité des éleveurs		120.00 €
TOTAL		4 355.40 €

Elle précise que la demande de subvention de l'association VAL est motivée par l'achat de matériel nécessaire à l'aménagement de leur futur local dans le bâtiment technique. La demande de l'Association La Capoeira est une nouvelle demande : bien que cette association n'ait pas son siège social à Vaulx, elle utilise des créneaux de la salle communale pour proposer des activités.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** les sommes définies ci-dessous au titre des subventions de l'année 2019 :

Bénéficiaire	Proposition de la commission	Subvention votée
3 P'tits points	1 379.00 €	1 379.00 €
Val	500.00 €	500.00 €
APE	500.00 €	500.00 €
Vamos Vadiar	300.00 €	300.00 €
Mission locale jeune	350.00 €	350.00 €
banque alimentaire	98.20 €	98.20 €
Restos du cœur	98.20 €	98.20 €
Protection civile	100.00 €	100.00 €
C D E R	55.00 €	55.00 €
Maison familiale Comaranche en Bugey	100.00 €	100.00 €
Association sportive collège Poisy	525.00 €	525.00 €
Locomotive	100.00 €	100.00 €
Association sportive Sillingy	100.00 €	100.00 €
D D E N	30.00 €	30.00 €

Comité des éleveurs	120.00 €	120.00 €
TOTAL	4 355.40 €	4 355.40 €

10) Subvention CCAS 2019

Madame MARCHAND explique à l'Assemblée que les membres du Centre Communal d'Action Sociale au cours du conseil d'administration du 18 mars 2019, ont sollicité une subvention de 5 796,66 € pour équilibrer le budget de l'année 2019.

Elle propose d'accorder une subvention de 5 796,66 € pour financer les activités du centre communal d'action sociale de l'année 2019.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 5 796,66 € au CCAS, cette dépense étant imputée sur le compte 657362

11) Fiscalité 2019

Monsieur HELF propose à l'Assemblée de fixer les taux de fiscalité 2019 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

Après en avoir délibéré,

- **de FIXER** ainsi qu'il suit les taux de fiscalité 2019 :

Taxe d'Habitation :	15,83 %
Taxe Foncier Bâti :	14,01 %
Taxe Foncier Non Bâti :	47,14 %

12) Budget Primitif 2019

Monsieur HELF rappelle les principes budgétaires à respecter pour l'élaboration d'un budget communal: annualité, équilibre, sincérité, universalité, unité

En fonctionnement, il souligne 2 dépenses : + 20 000 € pour le poste alimentation en raison de la gestion de la cantine en année pleine et 3 000 € de frais de ménage pour la maison médicale qui seront compensés par les loyers à venir.

Après examen et discussion sur le projet de budget primitif du budget principal de la commune de Vaulx pour l'exercice 2019,

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :
- Après en avoir délibéré,
-
- **d'ADOPTER** le budget primitif 2019 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :
- en section de fonctionnement à **742 751,43 €**
- en section d'investissement à **712 502,35 €**
-

13) Projets d'investissement : demande de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les plans de financement et les demandes de subvention suivants :

1/ sécurisation de l'école : projet de 53 400,00 €

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 30 novembre 2018, il avait été approuvé le projet de sécurisation de l'école et de demande d'une subvention au titre de la DETR.

Il propose à l'Assemblée de compléter le financement par une demande de subvention au titre du Fond Interministériel Prévention de la Délinquance et d'approuver le plan de financement défini comme suit :

Objet	HT	Financement	
Barrière, portail, portillon	50 775.00 €	DETR	19 183.00 €
Pose d'un grillage	2 625.00 €	Fond interministériel Prévention de la Délinquance	23 587.00 €
		Autofinancement	10 680.00 €
		TOTAL	

TOTAL	53 400.00 €		53 400.00 €
--------------	--------------------	--	--------------------

Et de l'autoriser à solliciter une subvention au titre au Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le plan de financement défini comme suit :

Objet	HT	Financement	
Barrière, portail, portillon	50 775.00 €	DETR	19 183.00 €
Pose d'un grillage	2 625.00 €	Fond interministériel Prévention de la Délinquance	23 587. 00 €
		Autofinancement	10 680.00 €
TOTAL	53 400.00 €	TOTAL	53 400.00 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre au Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance.

2/ Poursuite aménagement du chef-lieu : projet de 367 305,00 €

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'aménagement des routes départementales RD3 et RD 44 en traversée du chef-lieu a déjà fait l'objet de la réalisation de la tranche ferme 1 et de la tranche 1 conditionnelle.

Il propose à l'Assemblée :

- D'approuver le plan de financement de la tranche 2 défini comme suit :

Objet	HT	Financement	
travaux	367 305.00 €	Remboursement de travaux par le conseil départemental	157 130,00 €

		Contrat d'avenir et de Solidarité	87 173,00 €
		Autofinancement	123 002.00 €
TOTAL	367 305.00 €	TOTAL	367 305.00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Contrat d'Avenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le plan de financement défini comme suit :

Objet	HT	Financement	
travaux	367 305.00 €	Remboursement de travaux par le conseil départemental	157 130,00 €
		Contrat d'avenir et de Solidarité	87 173,00 €
		Autofinancement	123 002.00 €
TOTAL	367 305.00 €	TOTAL	367 305.00 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Contrat d'Avenir.
-

3/ Travaux de voirie : projet de 31 898,00 €

Monsieur Helf explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la voirie communale.

Il propose à l'Assemblée :

- D'approuver le plan de financement des travaux de voirie défini comme suit :

Objet	HT	Financement	
Travaux de voirie	31 898.00 €	Amendes de police	9 000,00 €

		Autofinancement	22 898.00 €
TOTAL	31 898.00 €	TOTAL	31 898.00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le plan de financement défini comme suit :

Objet	HT	Financement	
Travaux de voirie	31 898.00 €	Amendes de police	9 000,00 €
		Autofinancement	22 898.00 €
TOTAL	31 898.00 €	TOTAL	31 898.00 €

- **D'AUTORISER** à solliciter une subvention au titre des amendes de police.

14) Elections européennes 26 mai 2019

Un tableau des permanences devra être établi dans les jours à venir

15) Dates des prochains conseils municipaux

Prochain conseil municipal : 26 avril 2019

- **Questions diverses:**

Levée de séance 23h00

SIGNATURE APPROBATION DU PV 11 AVRIL 2019

BOCQUET Christophe	
CADOUX Frédéric	
CONTAT Pascal	
FANTINI Cécile	
FAVRE Valérie	
GERELLI Alain	
GIRARDY Stéphane	
HELF Philippe	
LAFONT Michael	
MARCHAND Chantal	

MESSINA Jonathan	
PARENT Marie-Claire	
VENDRASCO Isabelle	
VERNEY Cédric	
WURTZ François	